

aux 3<sup>em</sup> j'ai Reçu leur consentement mutuel  
 et leur au donné la bénédiction nuptuelle dans  
 l'Eglise de cette paroisse En presence de jacque de  
 villaire, et ansilme, Seraphin jacard qui ont  
 Signé avec nous Jacques Devilair Goudot  
 Séraphin Jaquard

---

 14=9<sup>bre</sup>

Janvier

Silvain  
 mius  
 et  
 Elizabeth  
 doucet

l'an mil huit cents quarante Sept le quatorse  
~~Novembre~~ <sup>Janvier</sup> Cylvin muis veuf defunte l'Eonise  
 doucet d'une part et Elisabhet doucet fille de  
 Joseph Doucet et defunte angélique muis  
 dautre part de qui nous avons publié le bans aux  
 prône de trois messes paroissialles Sans  
 qu'il Se Soit trouvé aucun Empaichement  
 canonique les parties ont été dispensée d'un  
 Empaichement de cansanguinité au 3<sup>e</sup> degré  
 et j'ai Reçu la Bénédiction nuptialle En presence  
 de Joseph doucet, de pierre amiraux, de jean  
 françois mius et de françois David doucet  
 qui ont declaré ne Savoir signer Goudot

---

 2 Fevrier

Maurice  
<sup>Morise</sup>  
 Mius  
 et  
 Marie  
 Mius

Pierre Amiro  
 l'an mil huit cents quarante Sept le deux fevrie  
 morise miuse fils de Gregoire mius et de  
 Vénérate frontin d'une part et marie muise veuf  
 Dedefun Joseph doucet d'autre part de qui nous  
 nous avons publié les bans aux prône de trois  
 messes paroissialles sans qu'il se soit trouvé  
 aucun Empaichement canonique les parties ont été  
 Dispenés d'un Empaichement ai 3<sup>e</sup> degré de  
 consanguinite, par mrs Walsh et j'ai Reçu leur  
 consentement mutuel et leur au donné la benedic  
 nuptialle dans lEglise En presence de jacque  
 mius françois mius adrien le blanc

Réabilité le 14 fevrié 1849 Goudot